



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-12-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Le dix neuf décembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le quinze décembre deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU,

**Absents excusés :** Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Damien PARNAUDEAU  
Christèle JARNY a donné pouvoir à Benoît PIRON

**Absents non excusés :** Jacky FAVREAU  
Philippe NOIRTAULT  
Anthony PEIGNON  
Sandra VIDARD-ROUVREAU

**Secrétaire de séance :** Damien PARNAUDEAU

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 novembre 2018

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 novembre 2018, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Cimetière : nouvelle désignation

Une première délibération est nécessaire pour désigner le nom de la nouvelle extension du cimetière. Les concessions existantes sont organisées avec la dénomination suivante : AC pour ancien cimetière et NC pour nouveau cimetière.

L'Assemblée propose deux nouvelles dénominations : CN pour cimetière naturel et CS pour cimetière sud.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation de l'extension du cimetière pour CN – Cimetière Naturel, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-12-01

### Cimetière : nouvelles concessions

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension du cimetière, des nouveaux emplacements ont été créés. Il s'agit de cave-urne, qui permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, contrairement au nouveau columbarium de 7 cases, qui lui est collectif.

Quant au jardin du souvenir, qui est également collectif, c'est un espace de dispersion des cendres des défunts. Des renseignements ont été pris auprès d'un professionnel des pompes funèbres, de la ville de Parthenay et de Niort, pour proposer des nouveaux tarifs de concessions, détaillés dans le tableau ci-après :

Eléments installés	Coût TTC travaux	Concession 15 ans	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Extension cimetière	26 249,90			60,00
Columbarium (7 cases)	3 300,00	320,00	530,00	780,00
Cavurne (10 espaces)	2 375,00	200,00	300,00	450,00
Jardin du Souvenir	19 143,00	Dispersion des cendres		50,00
Plaques inscription sur la colonne (x 30)	576,00			20,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs de concessions, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Avenant maîtrise d'œuvre ALPHA – travaux VRD – Construction boulangerie

L'emplacement pour l'aire de camping-car a été repensé depuis l'esquisse réalisée dans l'avant-projet sommaire. Le cabinet de géomètre ALPHA a travaillé sur une nouvelle esquisse. Le coût de la maîtrise a donc évolué, détaillé dans le tableau ci-après, avec des montants exprimés en TTC :

Prestation supplémentaire	Montant initial du marché	Coût supplémentaire	Montant modifié du marché
Vérification cahier des charges du SMEG, proposition de solutions techniques, réalisation du plan des travaux complémentaires, chiffrage et demande de prix aux entreprises	13 164,00	2 352,00	27 336,00





### Avenant maîtrise d'œuvre ALPHA – travaux VRD – Construction boulangerie

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prestation complémentaire de maîtrise d'œuvre, telle que présentée dans le tableau ci-dessous et détaillée dans l'avenant n°6, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Affectation de résultat sur le budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier

Excédent de fonctionnement de 2017 : 102 193,03 euros

Excédent d'investissement : 135 298,90 euros

Part affectée à l'investissement (1068) : **67 199,10 euros.**

Après la présentation du document « Contrôle des résultats et Ajustement » fourni par le Receveur Municipal pour le budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultats de 2017, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Parcelle sans maître la Dimerie

Considérant que le bien cadastré G 467 du lieu-dit La Dimerie de la commune de SAINT PARDOUX n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal constatant la situation dudit bien ;

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'incorporation du bien cadastré G 467 du lieu-dit La Dimerie de la commune de SAINT PARDOUX se fait au profit de la commune de SAINT PARDOUX et de son domaine.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'incorporation, dans le domaine communal, de la parcelle cadastrée G 467 au Village de la Dimerie, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-12-01

### Désaffectation et déclassement de parcelle

Les conjoints BONNET et GUICHARD ont émis le souhait, en 2016, d'acquiescer une portion de chemin communal, dans le village de la Cointrie. Afin de finaliser le dossier pour la rédaction de l'acte authentique, il est nécessaire de prendre une délibération supplémentaire concernant la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie d'une contenance de 501 m<sup>2</sup>, qui n'aura pas de conséquence sur la desserte des habitations et sur la circulation dans le village.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prononcer la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie communale, au village de la Cointrie, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Avenant dispositif argent de poche

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de SAINT PARDOUX a décidé de soutenir le dispositif « argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, depuis 2017.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant sur la commune de SAINT PARDOUX de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause, pour 33 demi-journées maximum par an, au sein des services municipaux

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros par jeune, sans charge salariale ou patronale pour la collectivité. Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum à répartir entre les jeunes volontaires serait de 60 demi-journées, pour un coût total de 900 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement de la convention du dispositif « argent de poche », avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Indemnité Trésorière pour l'année 2018

La Trésorière, Mme XHAARD, apporte à la mairie une expertise comptable et des éclairages utiles au bon fonctionnement de l'entité et de sa comptabilité. Ainsi, l'arrêté du 16 décembre 1983 précise que la collectivité peut lui verser une indemnité.

Selon les dépenses des trois derniers exercices, des pourcentages sont appliqués selon des barèmes nationaux. Le seuil maximum est de 473,06 euros. Monsieur le Maire propose que lui soit versé 75% de ce plafond, soit une indemnité annuelle de 354,80 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement de 75% du plafond de l'indemnité à la Trésorière, pour l'année 2018, avec :

- 10 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-12-01

### Espace multi-activités : nouvelle désignation

La cérémonie pour la reconnaissance des Justes, personnes honorées par l'état d'Israël depuis 1953 pour leurs actions de protection des Juifs pendant la seconde guerre mondiale, s'est déroulée le mercredi 12 décembre 2018. Une stèle a été érigée à côté du city-stade en mémoire de Lucienne et Gustave Dupont et de leurs actions pour le bien d'une petite fille, Lisette CHASKOWICZ, juive de naissance et persécutée pendant la seconde guerre mondiale.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renommer l'espace multi-activités de la manière suivante : « Espace Lucienne et Gaston Dupont », avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire précise que l'élection des conseillers de la commune nouvelle est fixée le 7 janvier 2019 à Soutiers.
- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'adhésion de la commune au label « Ville et village des Justes de France ». Les élus y sont tous favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Benoît PIRON

